



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apprentissage

Question au Gouvernement n° 2764

Texte de la question

EMPLOI DES JEUNES EN APPRENTISSAGE ET EN ALTERNANCE

M. le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
Mme Sophie Primas. Ma question s'adresse à Mme la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Madame la ministre, vous avez présenté, à l'occasion d'une visite dans un centre de formation des apprentis le 18 novembre dernier, les grandes orientations de la politique que vous souhaitez mener en faveur de l'apprentissage.

L'apprentissage constitue en effet une formation idéale tant au niveau quantitatif que qualitatif : avec un taux d'accès à l'emploi de près de 80 %, il représente une des solutions les plus efficaces au problème du chômage des jeunes. De plus, il délivre une formation d'une rare qualité, reposant à la fois sur le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Enfin, il concerne désormais l'ensemble des niveaux de formation.

Afin de valoriser cette filière, qui n'a rien à envier aux autres cursus plus classiques, et pour atteindre l'objectif de formation de 200 000 apprentis supplémentaires d'ici 2015, vous avez notamment annoncé le lancement d'une grande campagne de communication en faveur de l'apprentissage, et surtout l'attribution de 500 millions d'euros du grand emprunt.

Je souhaite donc, madame la ministre, appeler particulièrement votre attention sur les difficultés que rencontrent les établissements de formation pour loger leurs apprentis dans des conditions économiquement acceptables. Dans cette perspective, pouvez-vous nous détailler les principales mesures de votre plan et les types de projet qui bénéficieront de l'attribution des 500 millions d'euros du grand emprunt ? Enfin, pouvez-vous nous indiquer de quelle manière le Parlement pourra être associé à ces travaux ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Mme Nadine Morano, *ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle*. Madame la députée, vous avez raison de souligner qu'à l'heure où le taux de chômage enregistre un premier recul significatif, avec 20 000 demandeurs d'emploi en moins (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR*), le Gouvernement est totalement mobilisé pour lutter contre le chômage et favoriser l'emploi dans notre pays. Nous devons, dans cette optique, soutenir l'apprentissage et l'alternance, car un jeune qui sort d'une formation en alternance a 70 % de chances de trouver un emploi. Le Gouvernement a donc décidé d'y consacrer, dans le cadre du grand emprunt et des dépenses d'avenir, 500 millions d'euros, destinés à moderniser tous nos centres d'apprentissage et à en créer de nouveaux. Cinquante projets de CFA multiplateaux correspondant à l'attente des professionnels sont à l'étude. Des efforts seront également faits en faveur de l'hébergement, avec la création de 25 000 places supplémentaires. C'est un défi que nous voulons relever avec Xavier Bertrand. Nous recevons actuellement les partenaires sociaux pour valoriser ces filières d'apprentissage. Il n'y a pas de filières nobles mais des filières tout court, parmi lesquelles ces filières professionnelles : il faut le dire aux familles et aux jeunes.

Inspirons-nous également des exemples étrangers, celui de l'Allemagne notamment, où le taux de chômage des jeunes est particulièrement bas grâce à l'apprentissage et à la formation par alternance. Nous avons la volonté de nous mobiliser pour défendre ces formations qualifiantes, qui correspondent à une réelle attente des entreprises. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Primas](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2764

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Apprentissage et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 décembre 2010